



Décision de radiodiffusion CRTC 2007-78

Ottawa, le 9 mars 2007

Utilities Consumers' Group Society
Whitehorse (Territoire du Yukon)

Renouvellement administratif

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio FM communautaire en développement de langue anglaise CJUC-FM Whitehorse, jusqu'au 20 février 2008, aux modalités et conditions en vigueur dans la licence actuelle.
2. Les titulaires de stations de radio communautaire en développement se voient accorder des licences pour une période de quatre ans seulement. Si elles désirent poursuivre l'exploitation de leur station après cette période, elles doivent soumettre au Conseil une demande de licence de station de radio communautaire régulière, neuf mois avant la date d'expiration de leur licence. La titulaire désire poursuivre l'exploitation de la station à Whitehorse mais à titre d'entreprise de programmation de radio FM communautaire régulière de type B de langue anglaise. La titulaire a donc déposé une demande de licence de radiodiffusion à cette fin.
3. Le Conseil étudiera cette demande à une audience publique ultérieure. Toutefois, il ne pourra pas se prononcer sur cette demande avant que la licence de CJUC-FM Whitehorse n'expire. Le Conseil renouvelle donc, par la présente, la licence.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>